

## PROCÈS VERBAL DES OPÉRATIONS

Vu le projet de mise en compatibilité du PLU présenté par la commune de St Pourçain sur Sioule, soumis à enquête publique,  
Vu l'arrêté de M. le Maire de St Pourçain en date du 14 décembre 2022 prescrivant l'enquête publique,

Les opérations suivantes ont été effectuées :

- Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête susvisée a été publié, 8 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de l'ouverture de celles-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Allier, informant des permanences du commissaire enquêteur :

**Mardi 10 janvier 2023 de 09h00 à 12h00**

**Vendredi 27 janvier 2023 de 9h00 à 12h00**

**Jeudi 9 février 2023 de 14h00 à 17h00**

En mairie de St Pourçain.

Les publications légales ont été effectuées dans les journaux suivants :

**La Montagne les 21 décembre 2022 et 12 janvier 2023**

et

**La Semaine de L'Allier les 22 décembre 2022 et 12 janvier 2023**

- Affichage 8 jours au moins avant l'ouverture des enquêtes et pendant toute leur durée, en mairie de St Pourçain aux endroits habituellement réservés à cet effet, et dans toute la mesure du possible publié par tout autre procédé en usage dans cette collectivité,
  - Mise en ligne du dossier sur le site internet de la commune et d'un registre dématérialisé à l'adresse suivante : [www.ville-saint-pourcain-sur-sioule.com](http://www.ville-saint-pourcain-sur-sioule.com)
- Ces formalités sont justifiées par un exemplaire de chacun des journaux ainsi qu'un certificat d'affichage de la mairie de St Pourçain, annexés au dossier.
- Le Commissaire enquêteur a reçu par voie numérique le 12 décembre 2022 le dossier soumis à enquête publique.
  - Le Commissaire enquêteur s'est rendu en Mairie de St Pourçain le lundi 12 décembre 2022 à 14h00 pour une rencontre préalable à l'enquête avec les services de la commune,
  - Le Commissaire enquêteur s'est rendu en Mairie de St Pourçain le mardi 10 janvier 2023 à 09h00 afin d'ouvrir le registre d'enquête, prendre connaissance des pièces annexes au dossier, et d'effectuer la première permanence d'enquête.
  - Les registres d'enquête publique ont été ouverts, côtés et paraphés, et mis à la disposition du public, afin d'y consigner ses observations pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie. Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public en mairie durant cette période.
  - Le commissaire enquêteur a tenu trois permanences en mairie de St Pourçain le Mardi 10 janvier 2023 de 09h00 à 12h00, le Vendredi 27 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 et le Jeudi 9 février 2023 de 14h00 à 17h00
  - Jeudi 9 février 2023 à 17h00, l'enquête étant terminée, le registre a été clos par le commissaire enquêteur, et le dossier d'enquête transmis au Commissaire enquêteur.
- A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a remis à la commune de St Pourçain le procès-verbal de synthèse indiquant qu'aucune observation n'avait été reçue au cours de l'enquête.

Fait à Chirat, le 22 février 2023

Florian DENIS

Commissaire Enquêteur

